

*Initiatives ministérielles*

(La motion est adoptée.)

**Mme McDougall (au nom du ministre de la Justice)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. John Reimer (Kitchener):** Monsieur le Président, je suis ravi d'ouvrir ce débat de troisième lecture du projet de loi C-128 et d'appuyer cette mesure visant à modifier le Code criminel à l'égard de la pornographie juvénile.

J'ajouterai que j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait été débattu ces jours-ci. Mais comme il porte aussi sur la pornographie et pour le tiers, sur la pornographie juvénile dont traite le projet de loi C-128, il a été décidé de fusionner les deux projets de loi et d'aller de l'avant avec le projet de loi C-128. Je vais parler ici de quelques aspects de mon projet de loi de même que du projet de loi dont nous sommes saisis, le C-128.

• (1730)

J'ai été ravi que mon projet de loi soit désigné comme étant digne de faire l'objet d'un vote. Il satisfait aux critères et aurait été examiné si le calendrier parlementaire permettait de tenir une seconde heure de débat après la séance d'aujourd'hui et, finalement, de le mettre aux voix. S'il avait été adopté, il aurait été renvoyé au comité, et ainsi de suite. Malheureusement, nous savons tous que la session tire à sa fin et que tout cela n'aura pas lieu. Je vais me contenter de parler du contenu de mon projet de loi et du présent projet de loi.

Je suis heureux que le projet de loi C-128 réponde à une préoccupation que j'avais en présentant mon projet de loi d'initiative parlementaire. En présentant mon projet de loi, en décembre dernier, je visais deux objectifs.

Mon premier objectif était d'inciter le gouvernement à s'attaquer à la question de la pornographie et à s'inspirer de l'objet de mon projet de loi pour présenter une mesure législative similaire. Le gouvernement aurait même pu prendre mon projet de loi à son compte, reconnaître sa provenance et le faire adopter.

Au cas où le gouvernement n'aurait pas voulu faire adopter ma mesure législative, je m'étais fixé un deuxième objectif, celui de voir au moins les Conservateurs proposer un projet de loi de leur cru pour lutter contre la pornographie. Mon vœu a été partiellement exaucé grâce à la présentation du projet de loi C-128.

Je tiens également à souligner que de nombreux membres de mon caucus ont appuyé mon projet de loi; d'ail-

leurs 14 d'entre eux figurent à titre d'appuyeurs dans le *hansard*. Je veux également signaler que le député de Niagara Falls a toujours fortement appuyé les mesures proposées au gouvernement pour régler le problème de la pornographie. Le député de Niagara Falls et moi avons été élus en 1984. Lorsque le rapport Fraser a été déposé en 1985, nous étions de ceux qui exhortaient le ministre de l'époque à combattre la pornographie. Nos démarches ont mené à la présentation de deux projets de loi que je décrirai dans un instant. Finalement, nous touchons au but avec le projet de loi C-128 qui, grâce aux efforts qu'a déployés le député de Niagara Falls en tant que secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, a été étudié en comité, franchira la prochaine étape aujourd'hui et sera adopté à la Chambre plus tard aujourd'hui, du moins nous l'espérons.

Je voudrais également mentionner le travail accompli par le député de Mississauga-Ouest qui a présidé le Comité permanent de la justice et des questions juridiques et veillé à ce que l'objet du projet de loi sur la pornographie juvénile soit étudié et à ce que la mesure législative elle-même franchisse l'étape de la troisième lecture aujourd'hui.

Je tiens aussi à préciser que le comité de la famille du Parti conservateur a fortement incité le ministre de la Justice à prendre à son compte mon projet de loi et à présenter une mesure législative traitant de la pornographie. Aujourd'hui, nous donnons au moins suite à une de ces mesures. J'ai reçu des centaines de lettres et d'appels téléphoniques et je continue d'en recevoir pour appuyer le projet de loi que j'ai proposé à propos de la pornographie. J'ai fait des pressions sur le ministre pour qu'il s'occupe de mon projet de loi et, heureusement, il y en a maintenant au moins une partie qui a été reprise.

Le projet de loi du ministre sur la pornographie juvénile est essentiellement le même que le mien. Étant donné les amendements qui ont été ajoutés au projet de loi du ministre à l'étape de l'étude en comité, celui-ci est vraiment identique à celui que j'ai proposé sur la pornographie juvénile. Je suis vraiment très heureux que nous ayons beaucoup progressé dans son étude et que nous allions l'adopter aujourd'hui, avant l'ajournement de la Chambre et les élections prévues pour l'automne.

Mon projet de loi était composé de trois parties. La première consistait à proposer une mesure législative pour criminaliser l'utilisation d'enfants dans la production de la pornographie. C'est ce dont traite le projet de loi C-128. Dans la deuxième partie de mon projet de loi,